



Mission régionale d'autorité environnementale
Grand Est

Communiqué de Presse
Avis rendus par la MRAe Grand Est le 6 juillet 2021

Metz, le 7 juillet 2021

La MRAe s'est réunie le 6 juillet 2021, elle a formulé deux avis sur :

- **le projet de création d'un crématorium à Haguenau (67), porté par la société du crématorium de Haguenau ;**
- **le projet BOX de modification d'une partie des installations en vue de la production de papier pour ondulé à Golbey (88), porté par la société Norske Skog Golbey (NSG).**

Les avis sur projet de la MRAe Grand Est

La création d'un crématorium à Haguenau (67), porté par la société du crématorium de Haguenau.

Le projet d'implantation du crématorium de Haguenau se situe sur une zone de friche, dans une ZNIEFF de type 1. Il contribue à la réduction de la surface de cette ZNIEFF, qui est par ailleurs menacée par d'autres projets.

Deux zones humides potentielles sont présentes sur le site. L'Ae est étonnée que leur caractérisation n'ait pas été effectuée en amont du projet afin de les préserver ou de mettre en œuvre les mesures d'évitement, voire de réduction ou de compensation (mesures ERC). Avec la proximité de lisières boisées et au vu des études bibliographiques, la présence de chauves-souris, dont les espèces sont protégées, est quasi avérée. L'Ae recommande au pétitionnaire de mettre en place un dispositif d'écoutes afin de s'assurer de leur présence et de prendre, le cas échéant, les mesures de protection *ad hoc*.

Concernant la pollution de l'air, l'évaluation des risques sanitaires présente des erreurs méthodologiques qu'il conviendra de rectifier. L'étude de la dispersion atmosphérique des polluants ne prend pas en compte la pollution de fond (pollution actuelle *in situ*), ce qui ne permet pas à l'Ae de conclure sur la qualité de l'air relativement aux dépassements éventuels de certains seuils.

Le projet BOX de modification d'une partie des installations en vue de la production de papier pour ondulé à Golbey (88), porté par la société Norske Skog Golbey (NSG)

Inscrit dans le cadre de la diversification de la production du site face à l'évolution du marché du papier journal, le projet BOX vise à reporter une partie de la production de papier journal (de 600 000 t/an aujourd'hui à 300 000 t/an) vers le papier pour ondulé¹ (556 000 t/an), amenant à une augmentation de la production globale du site de 600 000 t/an à 856 000 t/an. Cette nouvelle production industrielle est accompagnée d'une modification de la co-incinération des chaudières en place par un nouveau traitement des fumées et l'ajout d'un nouveau combustible, le biogaz, directement produit par les installations, par augmentation des capacités de méthanisation dans la filière de traitement des eaux usées du site.

¹ Matière première des cartonneries pour la fabrication de cartons.

Arguant du changement climatique, le pétitionnaire sollicite également l'autorisation de pomper, en soutien de ses prélèvements déjà autorisés dans la nappe superficielle de la Moselle, un pompage profond dans la nappe des Grès, et anticipe l'arrêt de la ressource en bois (épicéas) en provenance des forêts vosgiennes avec un report sur le recyclage de papiers et cartons.

L'Ae note que le pétitionnaire a cherché à capitaliser l'analyse environnementale faite dans ses deux avis précédents sur le projet voisin et complémentaire VIGS. En soulignant la qualité globale du dossier, elle précise que l'analyse de la qualité du dossier et les recommandations qui en découlent ne font pas apparaître d'insuffisances majeures. L'Ae fait toutefois ses remarques principales sur les sujets suivants :

- sur la question des épicéas provenant des forêts vosgiennes : NSG ne peut se désintéresser sans transition des conséquences qui ne sont aujourd'hui pas encore toutes appréhendées sur l'évolution de ces forêts, que ce soit en termes de quantité disponible dans la durée, mais aussi en termes de patrimoine environnemental dont NSG était l'un des débouchés ; l'Ae recommande au pétitionnaire de se rapprocher des acteurs en charge de la gestion forestière pour arrêter de façon coordonnée une transition et des mesures à prendre, afin que l'arrêt d'approvisionnement en bois se fasse progressivement, pour ne pas remettre en cause la gestion forestière et les équilibres écosystémiques actuels ;
- sur la pérennité à long terme de la valorisation de déchets de bois qui pourrait ne pas être assurée compte tenu de la multiplication des projets mobilisant cette ressource : l'Ae recommande au pétitionnaire de vérifier la robustesse de son plan d'approvisionnement en bois de classe B et à défaut, de préciser comment il adaptera son projet à l'utilisation d'autres ressources ;
- sur la présentation des impacts globaux de son site sur les milieux aquatiques, l'Ae recommande au pétitionnaire de préciser l'état initial des masses d'eau dans lesquelles sont réalisés les prélèvements et les impacts futurs à court et moyen termes en particulier quantitativement, et en tenant compte de l'évolution attendue du fait du changement climatique.

Enfin, dans la poursuite de la concertation publique engagée par le pétitionnaire à l'occasion du débat public qui a eu lieu en amont de l'enquête publique à venir, l'Ae recommande au Préfet de créer une Commission de Suivi de Site.

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.

À la date du 7 juillet 2021 et depuis son installation mi-2016, 425 avis et 1282 décisions ont été publiés pour les plans et programmes et 366 avis projets ont été publiés (depuis le 1er janvier 2021 : 144 décisions, 32 avis pour les plans programmes et 53 avis projets).

Contact presse

Jean-Philippe Moretau 03 72 40 84 33 jean-philippe.moretau@developpement-durable.gouv.f

Bruno Hémon 01 40 81 68 63 bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr